

DÉLIBÉRATION N°20240206-02**CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 6 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 février à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M. Didier FISCHER, Maire, en date du 31 janvier 2024.

Étaient présents :

M. Didier FISCHER – Maire

Mme Florence COCART, M. Cyril LONGUEPEE, Mme Sophie PIFFARELLY, M. Mohamed MOKHTARI, Mme Yasemin DONMEZ, M. Marc MONTARDIER, Mme Eve MOUTTOU, M. Salah KRIMAT – Adjoints au Maire

M. Brahim BEN MAIMOUN, Mme Nathalie GERVAIS, M. Xavier GIRARD, Mme Aliya JAVER ; Mme Catherine JUAN, Mme Rahma M'TIR, Mme Sandrine MUTRELLE, M. Olivier RACHET, Mme Christine RENAUT, M. Jamel TAMOUM, M. Stéphane THILLAY, Mme Anne-Marie TIBERKANE – Conseillers Municipaux

Étaient représentés :

Mme Sylvie MAUDUIT donne pouvoir à Mme Eve MOUTTOU

M. Samir MOUSTAATIF donne pouvoir à M. Jamel TAMOUM

M. Maxime PETAUTON donne pouvoir à M. Marc MONTARDIER

M. Nicolas ROBBE donne pouvoir à M. Cyril LONGUEPEE

Mme Leila ZENATI donne pouvoir à Mme Sophie PIFFARELLY

Étaient absents :

M. Nicolas GROS DAILLON

Mme Sandrine MUTRELLE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°02 : PACTE FINANCIER 2022-2026 -- DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES- GROUPE SCOLAIRE GABRIEL BOUVET - OPERATIONS DE RÉNOVATION, DE REPRISE ÉNERGÉTIQUE ET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE RESTAURATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-408 du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2021 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité ;

Vu la délibération n°2022-227 du Conseil communautaire en date du 19 mai 2022, approuvant le règlement d'application des fonds de concours aux communes ;

Considérant que la demande de la Commune entre dans l'enveloppe globale qui lui est attribuée à savoir 1 389 901 euros pour la période 2022-2026 ;

Considérant que la Commune a produit à l'appui de sa demande, une note de présentation du projet, un plan de financement et un calendrier prévisionnel, conformément au règlement susvisé ;

Après avoir entendu l'exposé de Mme Eve MOUTTOU, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

ARTICLE 1 – SOLLICITE Saint-Quentin-en-Yvelines pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de **860 071,00 euros** au titre du pacte financier 2022-2026, pour la rénovation, la reprise énergétique et la construction d'un bâtiment de restauration au sein du groupe scolaire G. Bouvet.

ARTICLE 2 – APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DÉPENSES	Chapitre	Intitulé	Montant HT en €	RECETTES	Financeurs	Montant en €
École G. Bouvet	23	Maîtrise d'œuvre	187 200,00		DÉPARTEMENT	400 000,00
École G. Bouvet	23	Travaux	3 580 488,00		ETAT - FONDS VERT	373 797,00
École G. Bouvet	23	Diagnostics et études	100 048,00		SQY- FONDS DE CONCOURS	860 071,00
					VILLE	2 233 868,00
		TOTAL HT	3 867 736,00		TOTAL	3 867 736,00
		TOTAL TTC	4 641 283,20			

FONDS DE CONCOURS 2022-2026 SOLLICITE

860 071 EUROS

ARTICLE 3 – DIT qu'au démarrage des opérations, il sera demandé le versement d'un acompte de 50 % de la subvention ainsi accordée au titre des fonds de concours.

ARTICLE 4 – PRÉCISE que les dépenses et les recettes seront inscrites au Budget 2024 et suivants.

Pour extrait conforme :

Le Maire,
Didier FISCHER
 Vice-président de la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines



Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr> dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.



DEMANDE DE FINANCEMENT

GROUPE SCOLAIRE BOUVET PROGRAMME DE RENOVATION, DE REPRISE ENERGETIQUE ET CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE RESTAURATION

CONTACTS :

Fariza KECIR fariza.kecir@coignieres.fr

Laurent LANYI laurent.lanyi@coignieres.fr

Lionel LOURDIN lionel.lourdin@coignieres.fr

Pascal POUPEAU pascal.poupeau@coignieres.fr

Sebastien CORDIER sebastien.cordier@coignieres.fr

VILLE DE COIGNIERES

PRESENTATION

GENERALE

Située à 18 km de Versailles, Coignières est limitrophe de Maurepas au Nord, du Mesnil Saint Denis et Levis Saint Nom à l'Est, des Essart le Roi au Sud et de Saint Remy l'Honoré à l'Ouest.

La Commune est urbanisée autour du bourg ancien :

- Au nord, les quartiers d'habitat et de services
- Le long de la RN 10 : zone d'activité et zone commerciale



Coignières constitue l'un des plus importants bassins économiques du département, avec 6 170 salariés et 800 entreprises et commerces.

Desserte :

- Circulation automobile : route nationale 10 et départementale 13
- Gare SNCF sur la ligne Paris-Brest
- Bus – ligne 411 Transdev de Rambouillet et ligne 61 de Houdan
- GR 11 traversant la Commune d'est en ouest

Les équipements :

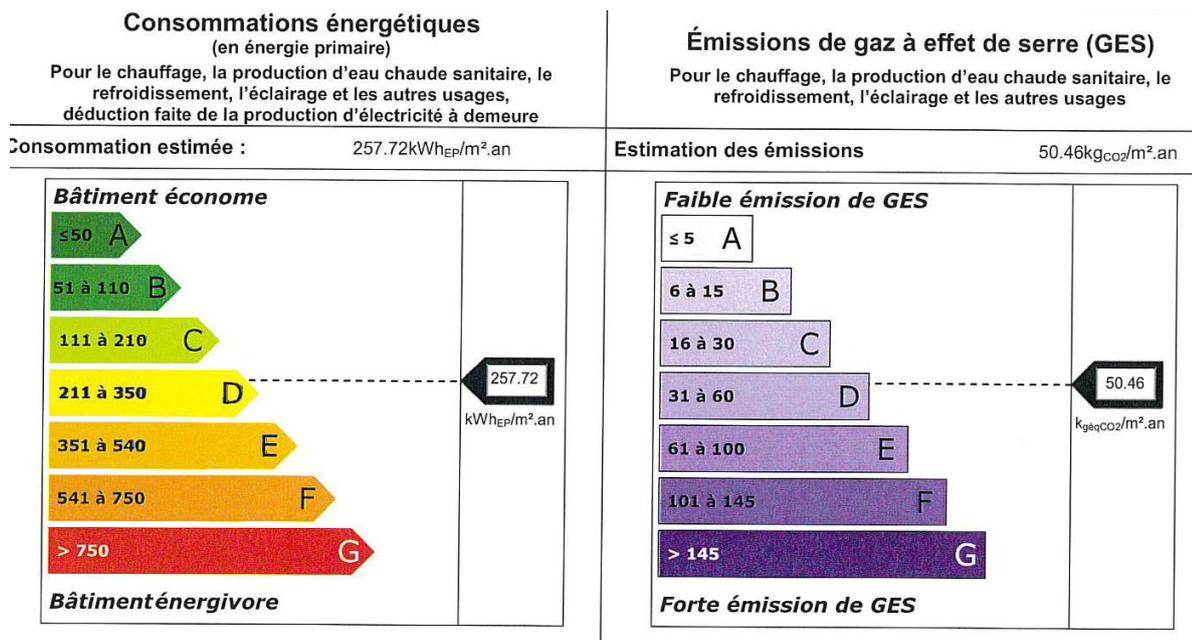
- L'hôtel de ville
- 2 groupes scolaires
- Collège de la mare aux saules
- 1 crèche
- 1 crèche familiale
- Un pôle multi-accueil
- Un accueil de loisirs
- Une école des sports
- L'espace Alphonse Daudet (Théâtre, équipements sportifs...).
- Le gymnase et le stade du moulin à vent
- Le stade de la faisanderie
- Le tennis club (7 cours)

1- rénovation énergétique

La structure est composée de blocs-bétons assemblés. Le chauffage est assuré par deux chaudières gaz datant de 2008.

Les châssis vitrés existants ont été remplacés par des châssis doubles vitrages à l'exception du hall élémentaire et des portes qui sont toujours en simple vitrage.

En 2012, un diagnostic de performance énergétique a été réalisé par le bureau VERITAS. Il indique que l'ensemble du groupe scolaire est très énergivore. Il s'agit aujourd'hui de répondre aux enjeux environnementaux qui s'imposent aussi bien localement qu'au niveau national et mondial.



Le décret tertiaire oblige à diminuer les consommations de 40% pour 2030. Pour atteindre cet objectif, il convient donc d'isoler l'enveloppe des différents bâtiments.

Les travaux envisagés sont :

- Isolation thermique par l'extérieur des bâtiments.**
 - Mise en place d'isolant TOP31 épaisseur 130mm R= 4,15m².K/W
 - Mise en place d'isolant TH32 en tableaux et voussures, épaisseur 40 mm : R= 1.15m².K/W
 - Mise en place de panneaux type roofmate en pieds de façades, épaisseur 80+10 cm : R= 2.85m².K/W
- Remplacement des chaudières actuelles par des chaudières à condensation moins énergivores et avec de meilleurs rendements.**

Installation de chaudières à condensation pouvant permettre un gain énergétique et une diminution des consommations annuelles entre 15 et 20% de gaz.
- Installation de VMC doubles flux dans chaque bâtiment**

VMC double flux avec échangeur et batterie eau chaude. Régulation des débits des salles par sondes CO₂. Cette installation permettra de réduire en grande partie les pertes de chaleur causées par le renouvellement d'air. Une économie de 20% peut être envisagée.

- **Remplacement de toutes les portes et baies vitrées vitrage.**

Installation de menuiseries PVC à rupture de pont thermique avec un classement : A*2^E*4 V*a2.et doubles vitrages 33.2+16+44.2.

- **Réfection des toitures terrasses des bâtiments élémentaire et cuisine avec renforcement de l'isolation.**

L'isolation sera composée de panneaux de mousse de polyuréthane R=4.50m²K/W et d'une étanchéité bicouche posée en indépendance.

- **Changement de l'éclairage existant**

Actuellement, l'éclairage est assuré par des tubes fluorescents avec ballasts. Il sera remplacé par de l'éclairage LED plus économique.

- **2- Mise aux normes accessibilité**

À la suite du rapport de diagnostic "Accessibilité aux personnes Handicapées" en date du 02/05/2012, il est prévu une mise aux normes des bâtiments via les travaux suivants :

- Création d'un ascenseur desservant les étages en élémentaire
- Aménagement d'un sanitaire accessible par étage en élémentaire
- Mise aux normes des passages de porte sur l'ensemble des bâtiments (compris dans les travaux de rénovation énergétique)
- Création d'espaces de manœuvre et suppression des ressauts devant les portes
- Prolongation des mains courantes dans les escaliers

- **3- Aménagement des cours**

Création d'îlots de fraîcheur en concertation avec le service environnement, les enseignants du Groupe scolaire et les enfants

- **4- Construction d'un bâtiment pour la restauration scolaire**

Actuellement, la restauration scolaire se décompose de la façon suivante : trois offices, un dans chaque entité et six salles de restauration. Cette construction permettra de mutualiser la restauration scolaire.

Le bâtiment d'une surface d'environ 140 m² sera dédié à des salles de restauration et à un office central.

L'ossature du bâtiment sera composée de mur en colombage d'épicéa incluant un isolant de laine de bois épaisseur 140mm. R=3, 65m².K/W.

Le bardage sera de type mélèze.

Le choix des matériaux, en bois et laine de bois permettra de conserver la chaleur dudit équipement.

- **5- Rénovation Intérieure**

- Réfection des peintures en supprimant les gouttelettes
- Réfection des sols

Pose de revêtement de sols souples en lès de type IQ EMINENT.

Classement U4 P3 E2/3 C2

Δ Lw : 5 db

- Réfection des faux plafonds
- Mise en place de visiophones (un en maternelle et deux en élémentaire)
- Prolongation de la couverture d'entrée commune vers le portail
- Mise en place de vidéoprotection en extérieur
- Installation de volets roulants à la place des stores
- Réfection des sanitaires en rdc avec création d'une douche en élémentaire
- Agrandissement du préau en maternelle

Les travaux ainsi présentés permettront de réaliser une économie sur la facture énergétique de 45 à 56% (actuellement le coût moyen annuel en électricité est de 104 000€).

- **6- Planning de réalisation**

TRANCHE N° 1 :

- **RÉFECTOIRE**
- **OFFICE**
- **CABINET MÉDICAL**

PLANNING PRÉVISIONNEL

2023												2024																																						
SEPT	OCT	NOV	DEC	JANV			FEV			MARS			AVRIL			MAI			JUN			JUILLET																												
S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49	S50	S51	S52	S53	S54	S55	S56	S57	S58	S59	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24	S25	S26	S27	S28	S29	S30						
Consultation				Ouverture et analyse des offres				Demande de précisions				Commission AD - courriers de rejet				Délai de stand still				Notification aux candidats				Transmission contrôle de légalité				Pose modulaire réfectoire-office-stockage- cabinet médical				Déménagement				Travaux phase 1 : construction réfectoire												Réemménagement-enlèvement modulaires		

TRANCHE N° 2 : ÉCOLE MATERNELLE

2024												2025																
JUILLET			AOUT			SEPT			OCT			NOV			DEC			JANV										
S27	S28	S29	S30	S31	S32	S33	S34	S35	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49	S50	S51	S52	S1	S2	S3
Pose modulaire-déménagement									Travaux phase 1 : Maternelle									Réemménagement-déménagement			Travaux phase 2 : Maternelle			Réemménagement-enlèvement modulaires				

ANNEXE 1

BATIMENTS ACTUELS

ELEMENTAIRE

FACADES



ECLAIRAGES



SOL



VITRAGES



OFFICE



TERRASSES



COUR



MATERNELLE

FACADE



ECLAIRAGES



SOL



OFFICE



COUR



CABINET MÉDICAL - RESTAURATION

FACADES



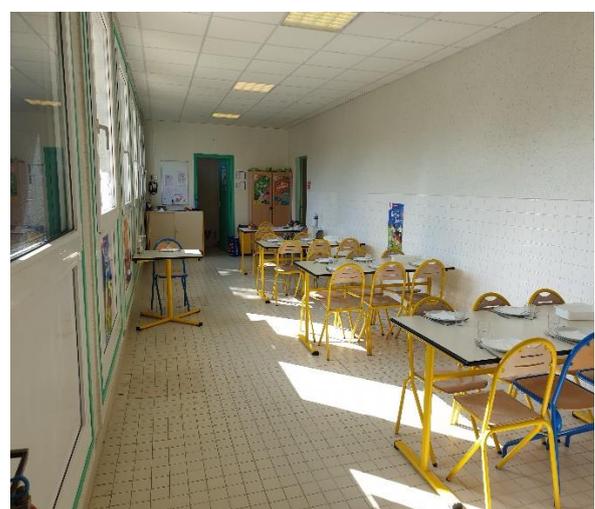
TERRASSES



OFFICE



SALLE DE RESTAURATION



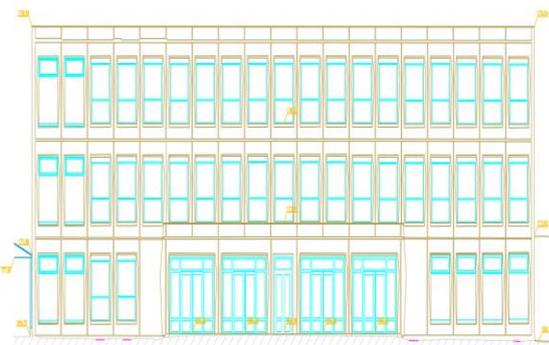
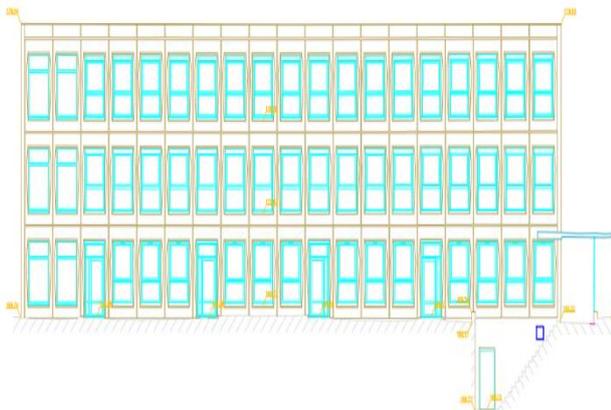
SOL



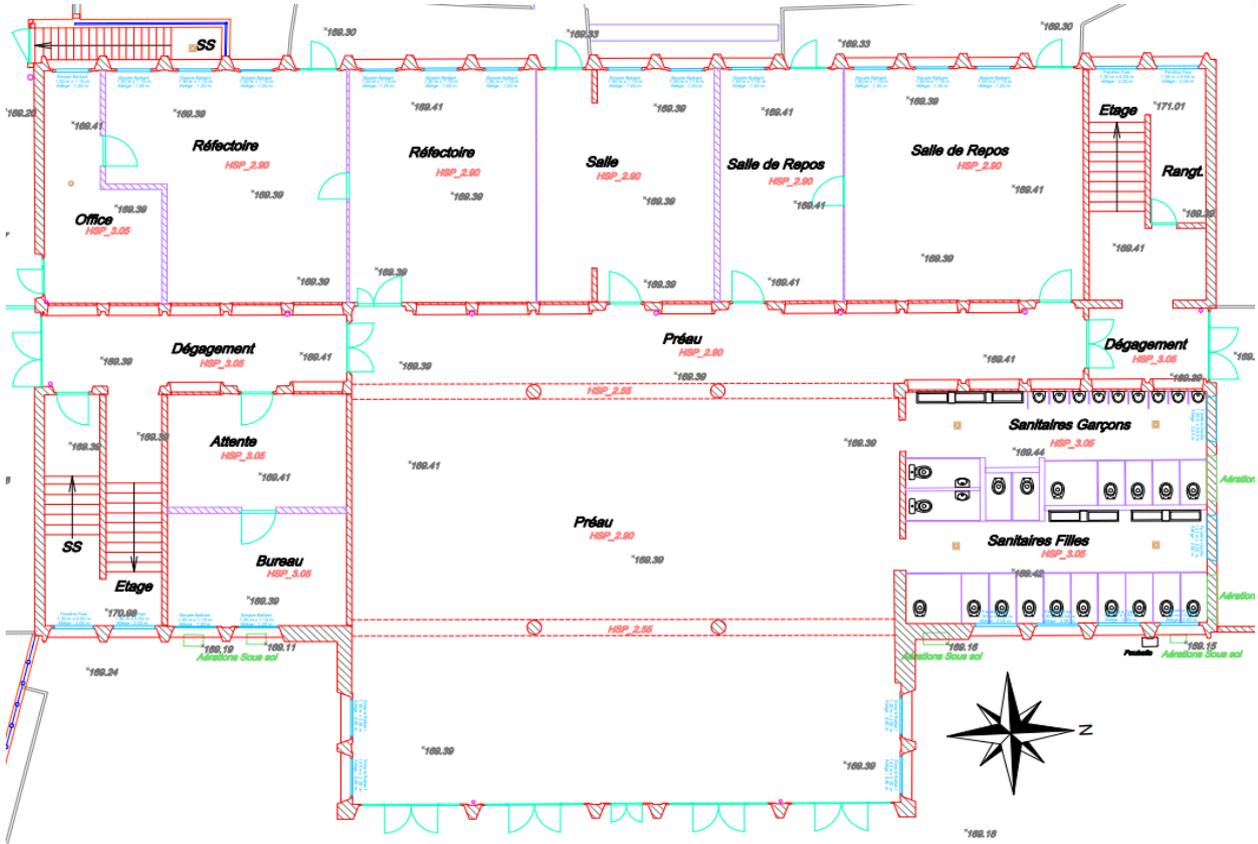
ECLAIRAGES



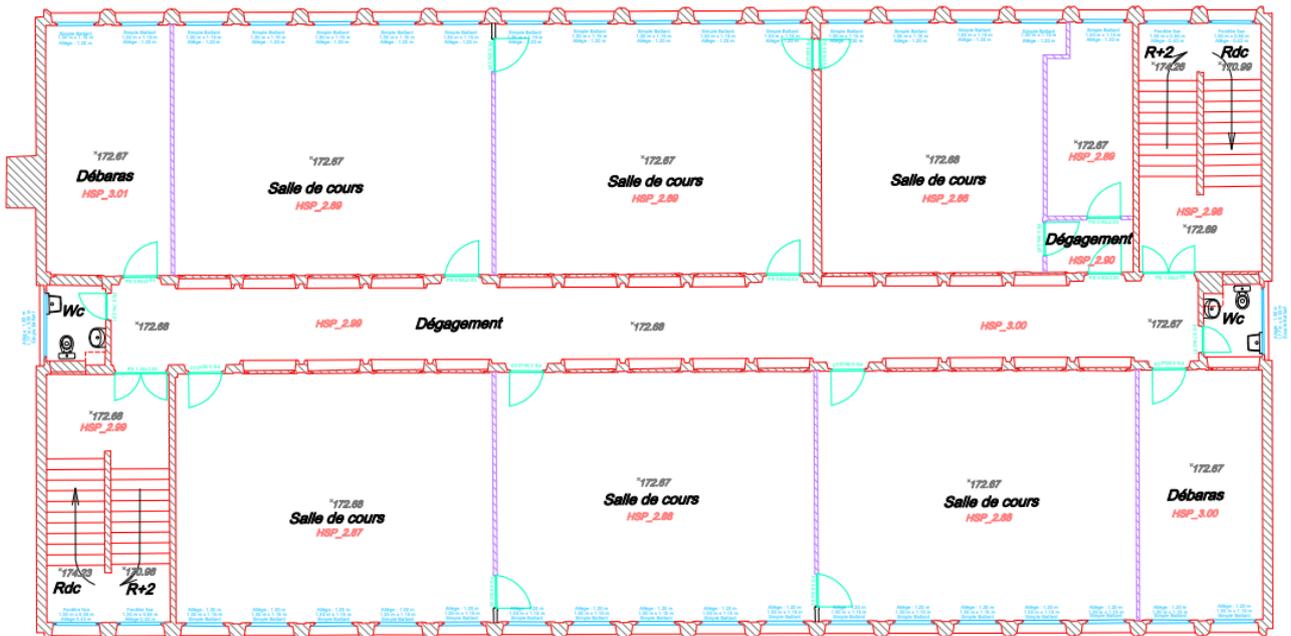
FACADES ELEMENTAIRE



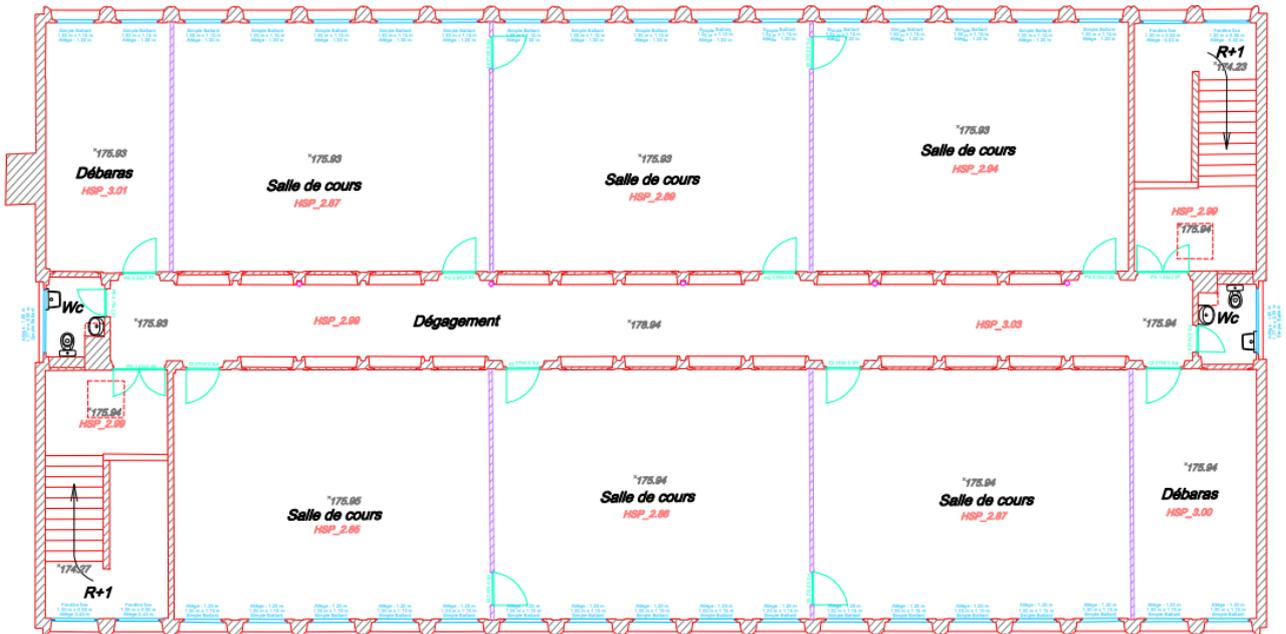
REZ DE CHAUSSEE



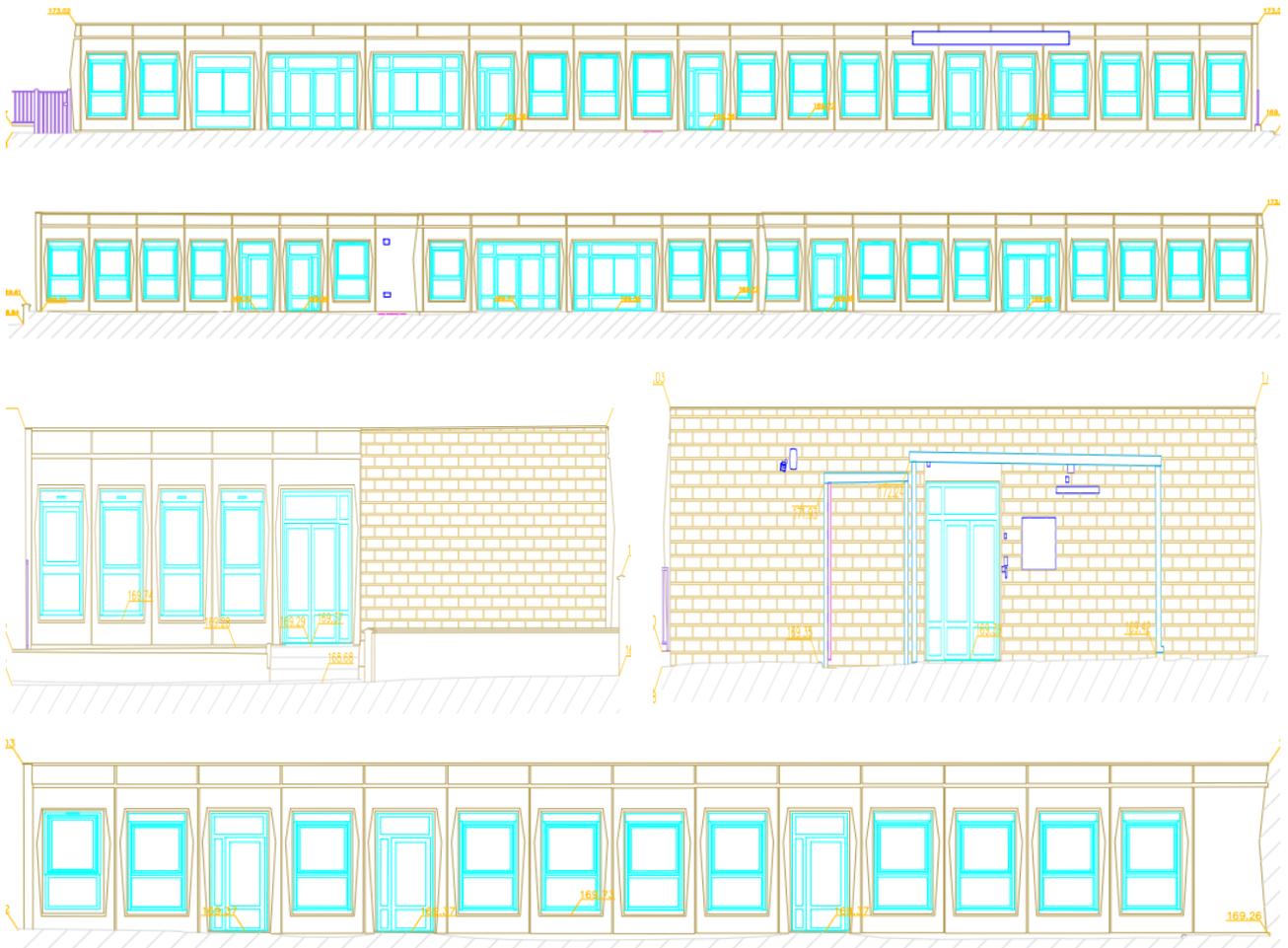
1er ETAGE



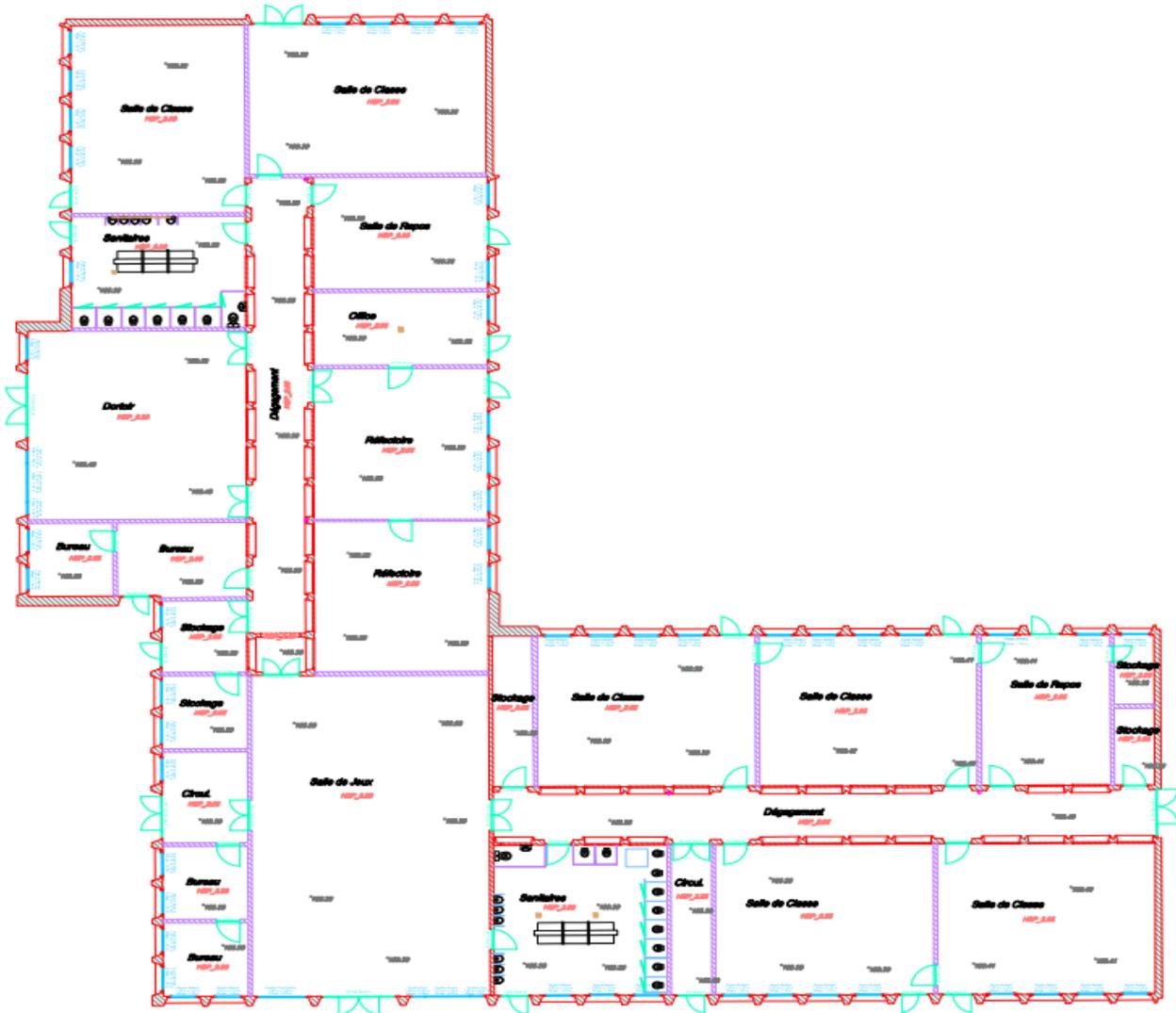
2eme ETAGE



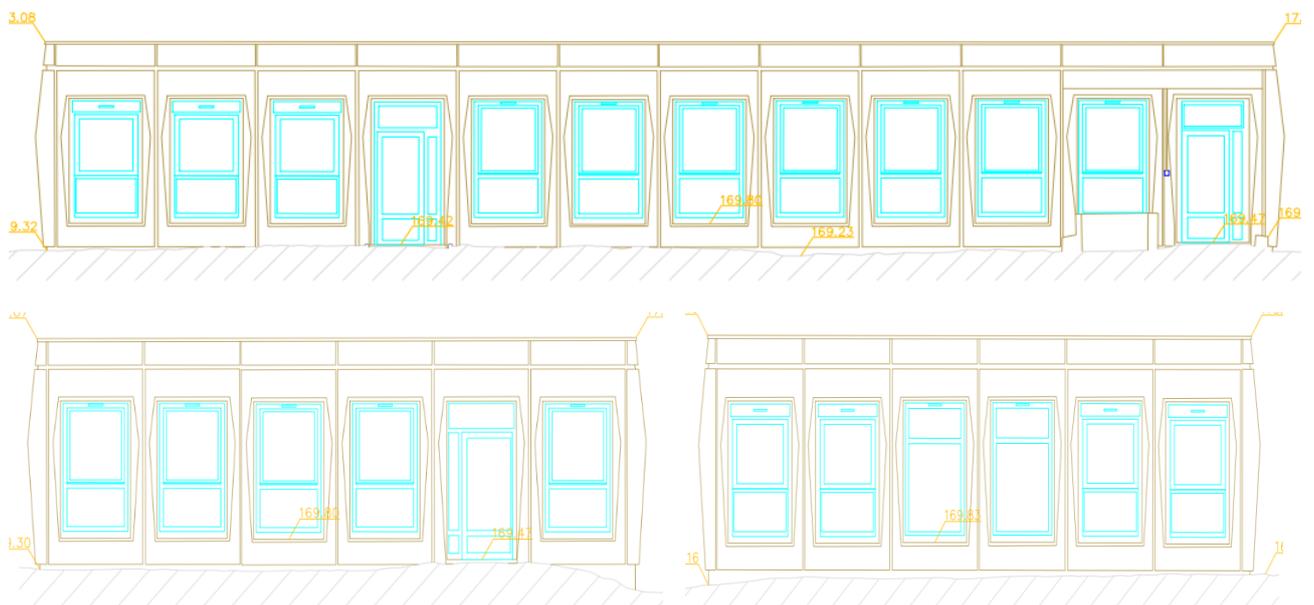
FACADES MATERNELLE

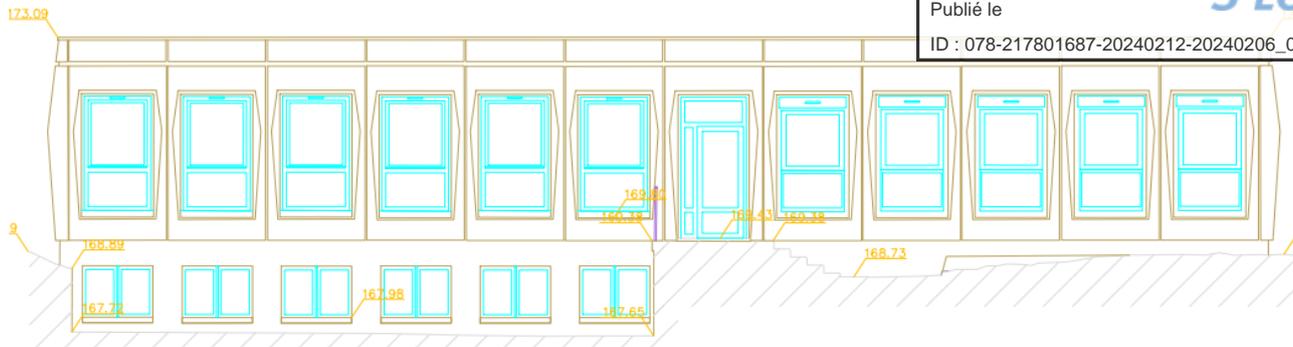


REZ DE CHAUSSEE

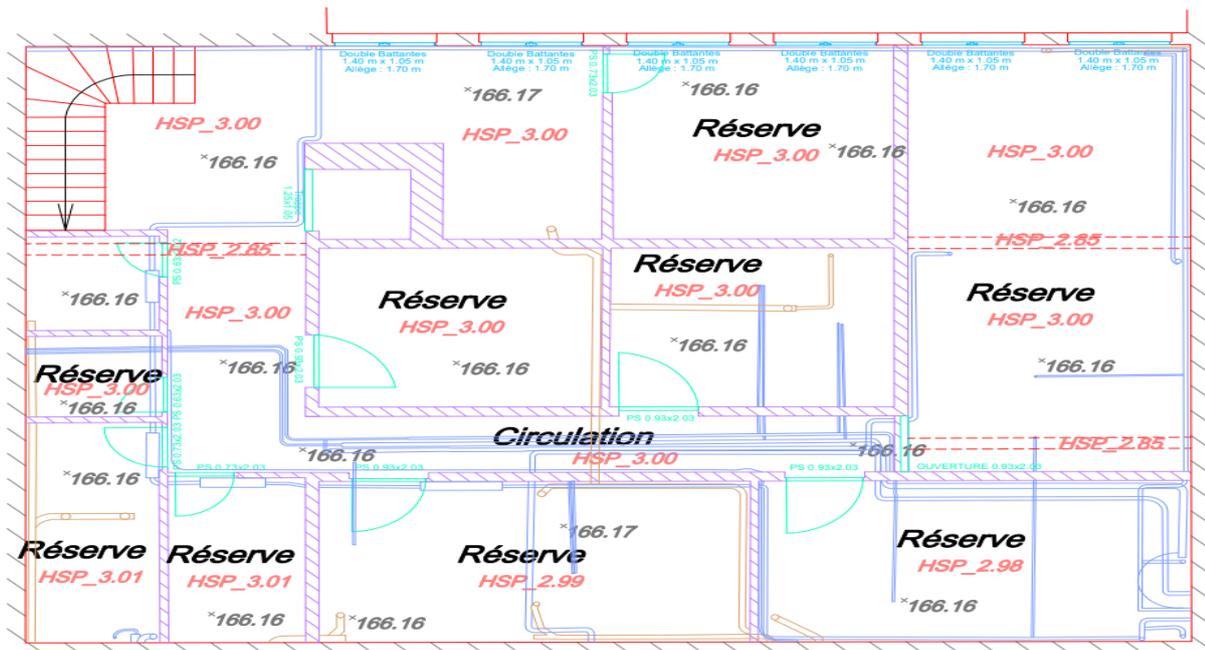


FACADES CABINET MEDICAL – RESTAURATION

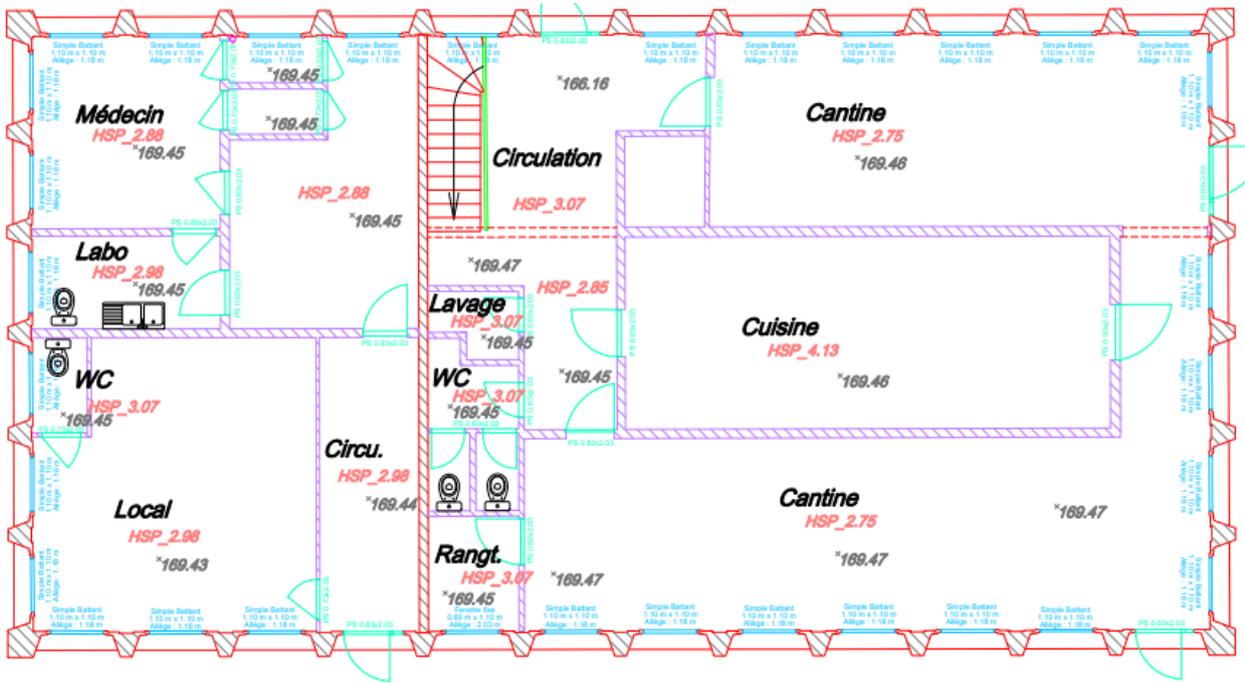




SOUS-SOL



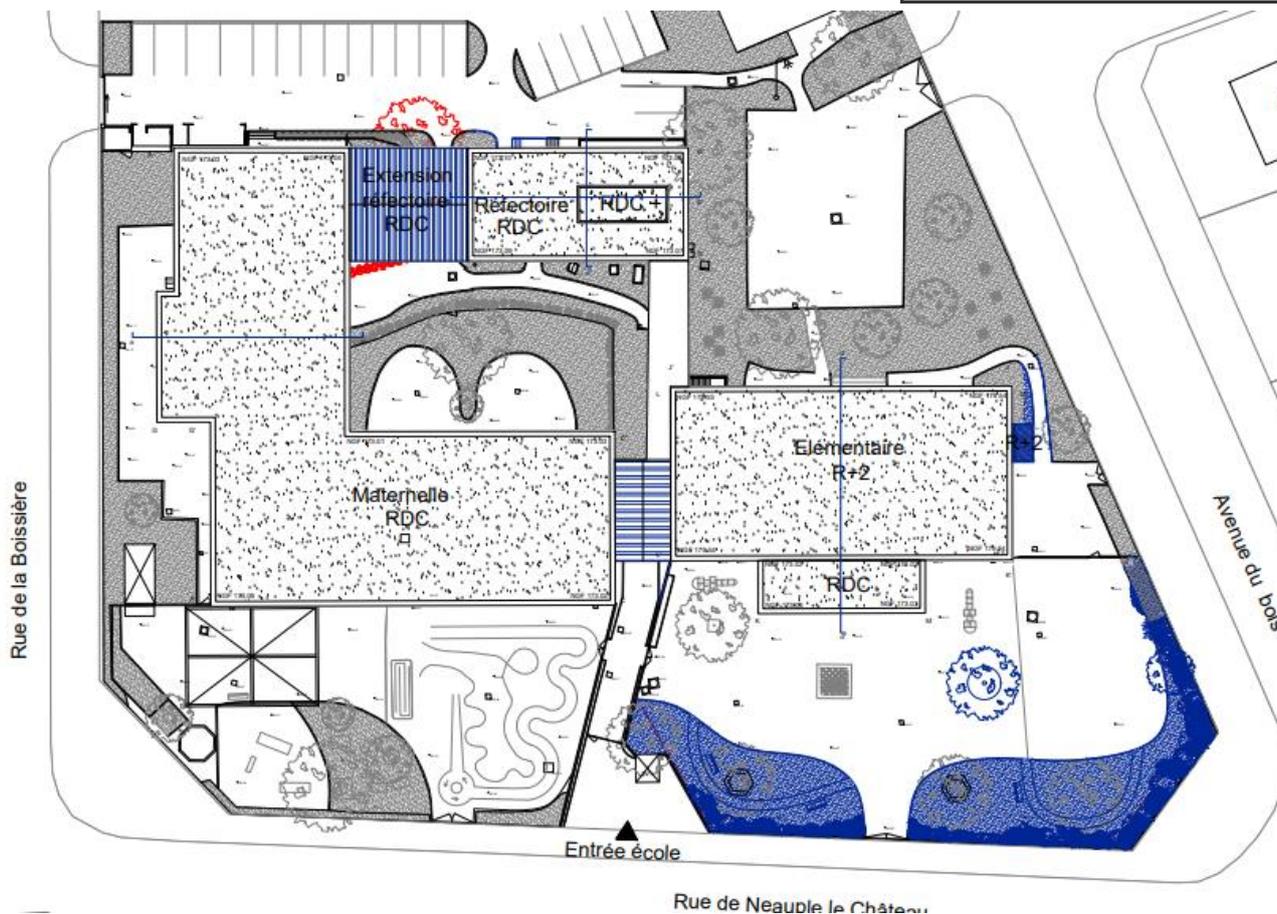
REZ DE CHAUSSEE



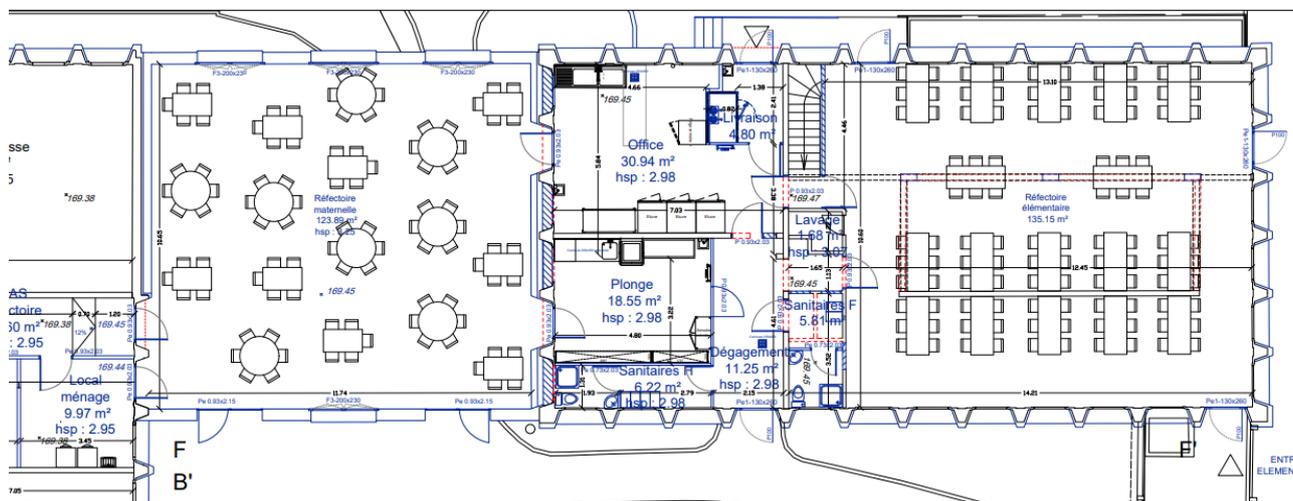
PLAN DE MASSE



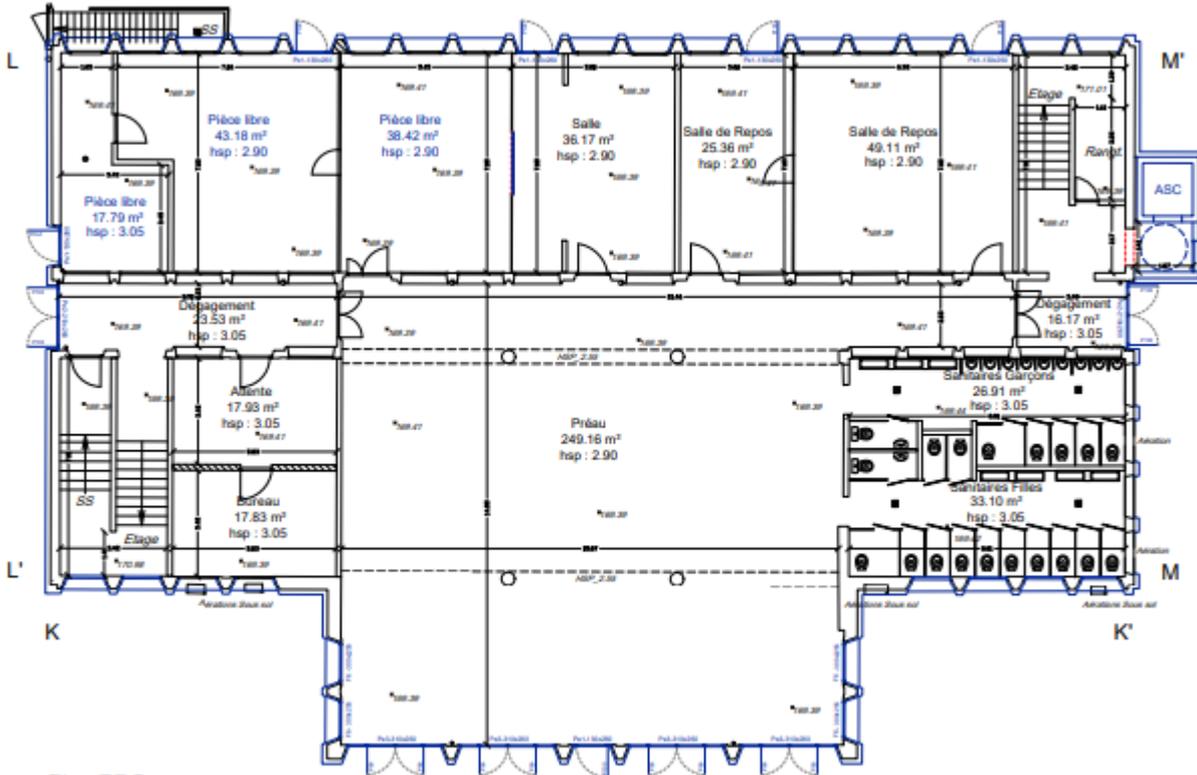
PROJET



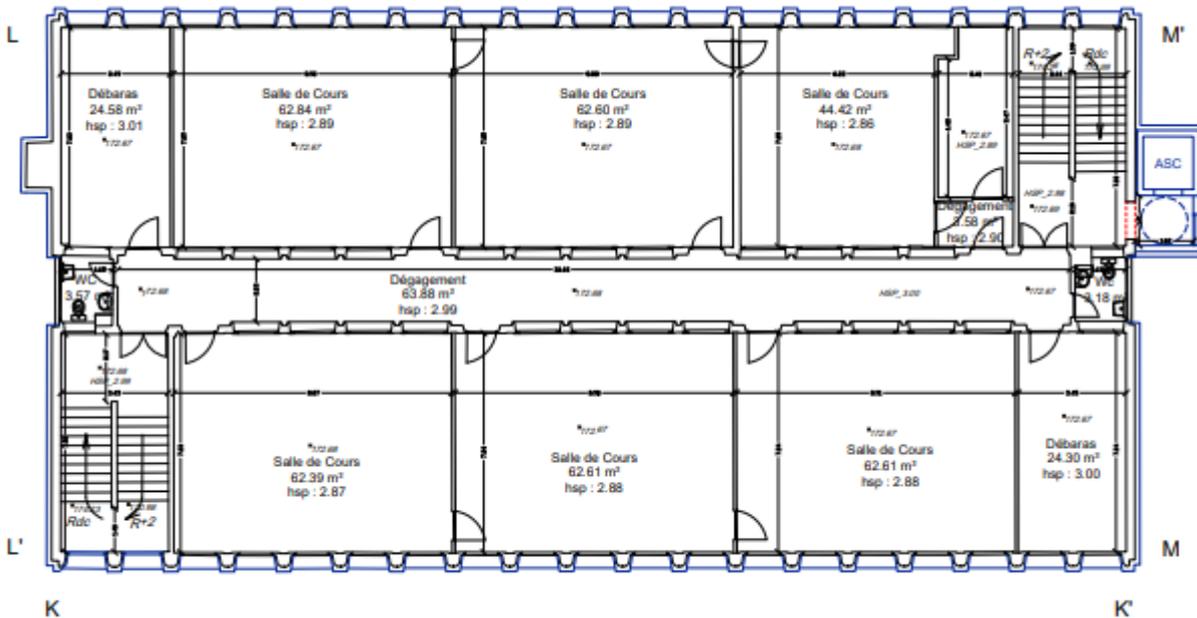
CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE ET CREATION D'UN OFFICE



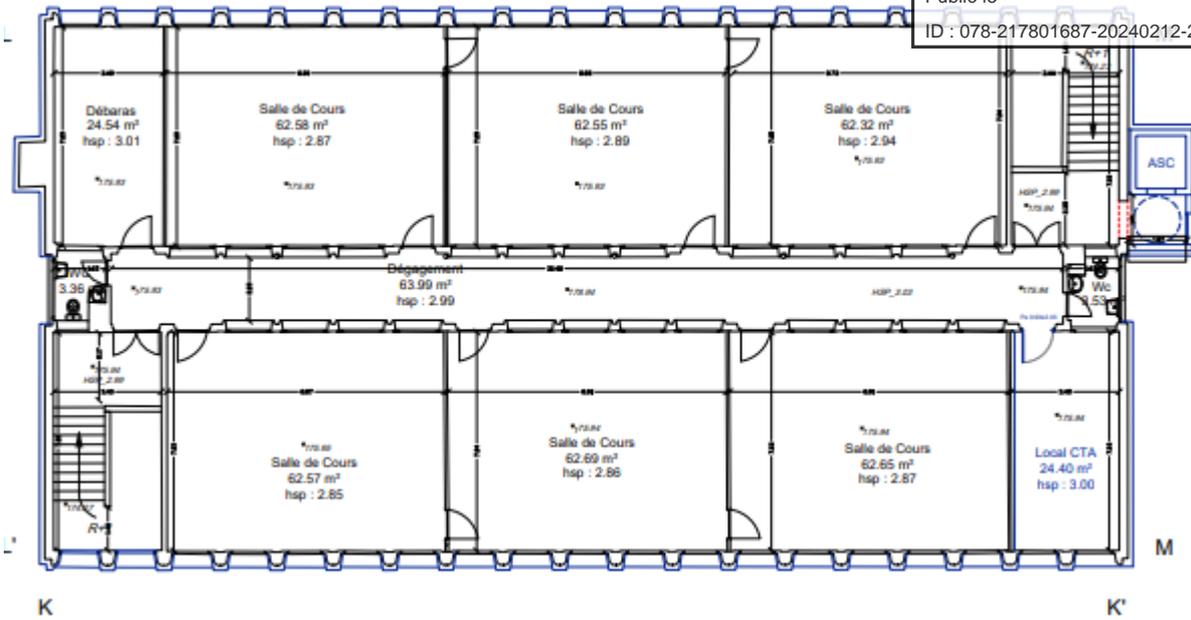
CREATION D'UN ASCENSEUR



Plan RDC



Plan Élémentaire R+1



Plan Élémentaire R+2

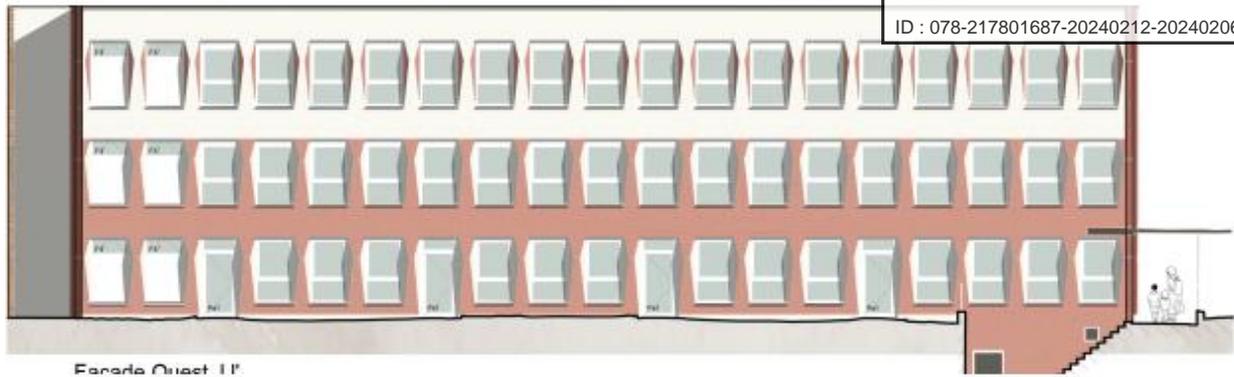
FACADES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE



Façade Nord MM'



Façade Sud LL'



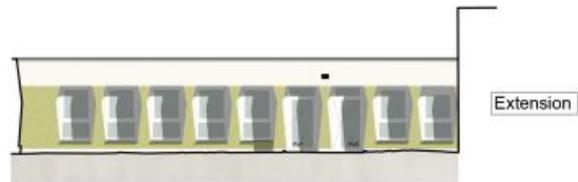
Façade Ouest I I'



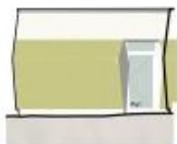
Façade Sud AA' - Maternelle



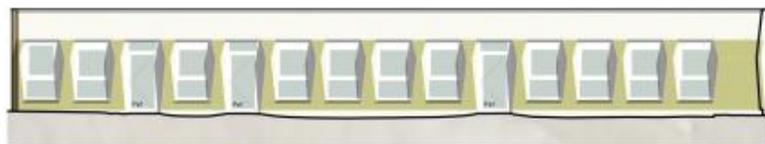
Façade Nord CC' - Maternelle



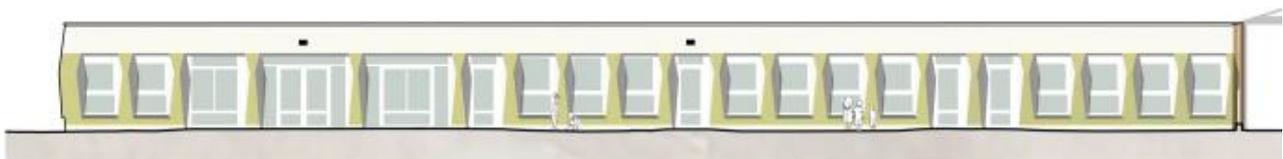
Façade Nord BB' - Maternelle



Façade Est GG' - Maternelle

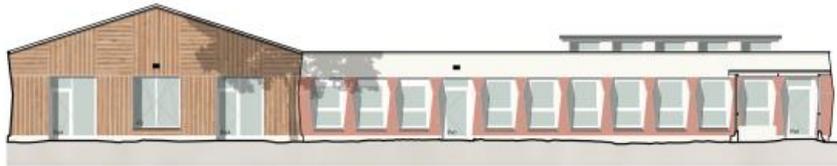


Façade Ouest HH' - Maternelle



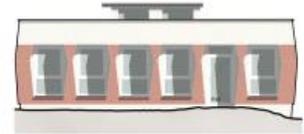
Façade Est II' - Maternelle

FACADE CABINET MEDICAL – RESTAURATION



Extension

Façade Est FF' - Réfectoire



Façade Nord DD' - Réfectoire



Façade Ouest EE' - Réfectoire

Extension

Façade Ouest EE' - Maternelle

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION

DÉPENSES	Chapitre	Intitulé	Montant HT	RECETTES	Financement	Montant
Ecole Bouvet	23	Maitrise d'œuvre	187 200,00		CD78	400 000,00
Ecole Bouvet	23	Travaux Dont 6.5% imprévus	3 580 488,00		Fonds Vert	373 797,00
Ecole Bouvet	23	Diagnostics et études	100 048,00		SQY	860 071,00
					Ville	2 233 868,00
		TOTAL HT	3 867 736,00		TOTAL	3 867 736,00
		TOTAL TTC	4 641 283,20			

Fait à Coignières le,

Certifié exact,

Didier FISCHER
Maire,
Vice-Président de SQY